

M O D I F I C A T I O N N ° 2 D U P . L . U

D E R I O R G E S

EXAMEN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Suite à l'envoi du dossier de consultation dans le cadre de la modification n°2 du PLU de la ville de Riorges :

- 6 avis sont parvenus dans les délais (Direction Départementale des territoires de la Loire – Service Aménagement et Planification, Conseil Départemental, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Ville de Roanne, Roannais Agglomération, SYEPAR).

La présente note vise à présenter les réponses de la commune aux observations exprimées par les Personnes Publiques Associées lors de leur consultation. Elle est jointe au dossier d'enquête publique - ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées - pour informer le public des changements que la commune souhaite apporter au dossier de PLU avant approbation suite aux observations faites par les Personnes Publiques Associées.

(Nota bene : ne sont reprises ci-après que les observations qui appellent une réponse de la commune, et cela pour tous les PPA)

Avis de l'Etat : réputé favorable

Avis de la DDT de la Loire :

Information : la saisine de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été faite à tort. Elle ne devra l'être que lors d'une demande de permis de construire relative à un changement de destination d'un bâtiment identifié au PLU (article L.151-11 du Code de l'urbanisme)

Avis du Conseil Régional : réputé favorable

Avis du Conseil Départemental : favorable

Avis de Roannais Agglomération : favorable sous réserve de prendre en compte les observations formulées

La Communauté d'Agglomération a formulé les remarques suivantes :

➤ **Compatibilité PLU de Riorges et objectifs PLH 2016-2021**

Roannais Agglomération observe que la compatibilité entre les deux documents de planification n'est pas clairement établie à ce jour.

La position de la commune

La commune de Riorges indique qu'un travail de reprise des éléments relatifs au nombre de logements (existant / prospective) est mentionné à la page 61 de la notice explicative de la

modification n°2 du PLU. Ce faisant la Ville de Riorges démontre la compatibilité entre les deux documents.

- **Potentiel de production de logements dans les secteurs hors OAP et « dents creuses »**

Roannais Agglomération observe que l'évaluation des potentiels de production de logements en secteurs situés en dehors des OAP et au sein des « dents creuses » n'est pas quantifiée.

La position de la commune

La commune de Riorges reconnaît cette absence d'information. Elle précise que tout outil fourni par Roannais Agglomération, compétente en matière d'habitat, sera le bienvenu et employé pour répondre à cette demande.

- **Végétalisation de la future voie de maillage (OAP Maréchal-Foch – La Croix-Blanche)**

Roannais Agglomération informe de l'existence du Contrat Vert et Bleu dans lequel elle est engagée. Par conséquent il est proposé d'envisager une végétalisation de la future voie de maillage afin de border l'espace agro-naturel d'avec les zones bâties.

La position de la commune

La commune de Riorges prend acte de cette proposition et étudiera sa pertinence dès l'aménagement du secteur, soit pas avant 2021.

Avis du SYEPAR : favorable

Avis de la Chambre d'Agriculture : réputé favorable

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie : réputé favorable

Avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : sans observation

Avis du Syndicat d'Etude et d'Elimination des Déchets du Roannais : réputé favorable

Avis de Roannaise de l'Eau : réputé favorable

Avis de la Mairie de Pouilly-les-Nonains : réputé favorable

Avis de la Mairie de Saint-Romain-la-Motte : réputé favorable

Avis de la Mairie de Roanne : favorable

Avis de la Mairie de Mably : réputé favorable

Avis de la Mairie de Villerest : réputé favorable

Avis de la Mairie d'Ouches : réputé favorable

Avis de la Mairie de Saint-Léger-sur-Roanne : réputé favorable

Avis de GRDF : réputé favorable

Avis de ENEDIS : réputé favorable

Avis de RTE : réputé favorable

Avis du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire : réputé favorable
